

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 150-33, avec modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux dépose, en ce jour, le second projet de règlement 150-33 modifiant le *Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes*;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, ainsi que les changements apportés entre le projet déposé et le second projet de règlement soumis pour adoption, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt des commentaires reçus dans le cadre de la COVID-19 pour le projet de règlement 150-33 modifiant le *Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes*;

D'adopter le second projet de règlement 150-33 modifiant le *Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes*;

QU'un avis concernant la demande de participation à un référendum à propos du second projet de règlement 150-33 soit publié afin de permettre à toute personne ou tout organisme qui désire transmettre une demande puisse le faire par écrit au plus tard le 15^e jour suivant la parution dudit avis public;

QUE les demandes ainsi obtenues seront déposées à la séance du conseil municipal du 15 décembre 2020.

ADOPTÉ

2020-11-603 MODIFICATION AU CONTRAT ENTRAÎNANT UN DÉPASSEMENT DES COÛTS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE DANS LE CADRE DE L'AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS PORTUAIRES

VU la recommandation de la directrice générale relative à une modification au contrat et l'approbation de coûts additionnels dans le cadre du contrat pour des services professionnels de laboratoire dans le cadre de l'agrandissement des installations portuaires, conformément au *Règlement de gestion contractuelle* de la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une modification au contrat et d'approuver les coûts additionnels dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-51 octroyé au Groupe ABS inc. pour une étude géotechnique et environnementale complémentaire pour l'agrandissement des installations portuaires au port de Salaberry-de-Valleyfield, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par la directrice générale, pour la somme totale de 19 196,89 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2020-11-604 PROLONGATION DU DÉLAI DE VÉRIFICATION DILIGENTE DANS LE DOSSIER D'ACQUISITION DU LOT 4 567 488 SITUÉ DANS LE SECTEUR DE LA RUE ALPHONSE-DESJARDINS

VU la résolution 2020-09-459 relative à l'acquisition du lot 4 567 488 situé dans le secteur de la rue Alphonse-Desjardins de l'entreprise Valleyfield Investments Corp.;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la prolongation de la période de vérification diligente jusqu'au 15 décembre 2020 dans le cadre de l'acquisition dudit lot;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

DE demander à l'entreprise Valleyfield Investments Corp. un délai additionnel jusqu'au 15 décembre 2020 afin de compléter la vérification diligente dans le dossier d'acquisition du lot 4 567 488 situé dans le secteur de la rue Alphonse-Desjardins; à défaut pour Valleyfield Investments Corp. d'accepter la prolongation de ce délai jusqu'au 15 décembre 2020, la Ville les informe qu'elle se retire du dossier d'acquisition dudit lot;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda numéro 1 à la promesse d'achat intervenue entre les parties.

ADOPTÉ

2020-11-605 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 595 494 SITUÉ DANS LE SECTEUR DU PARC QUATRE-SAISONS À MONSIEUR JACQUES LAPERRIÈRE

VU la demande d'acquisition d'une partie du lot 3 595 494 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le secteur du parc Quatre-Saisons, formulée par M^e Nathalie Léger, notaire, pour et au nom de M. Jacques Laperrière;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la vente de ladite partie de lot;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville une partie du lot 3 595 494 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, faisant l'objet de la présente transaction;

DE convenir de vendre à M. Jacques Laperrière une partie du lot 3 595 494 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie approximative de 1550 pieds carrés, au prix de 17 \$ le pied carré, taxes en sus le cas échéant;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

QUE le profit de cette vente soit affecté à la réserve pour parcs et terrains de jeux;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se trouve en zone rouge, la séance du conseil s'est tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public. Il n'y a donc pas eu de période de questions.

2020-11-606 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 39, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 23 novembre 2020.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière